

BAISSE D'IMPÔT SUR LE REVENU : UNE IMPOSTURE ÉLECTORALISTE !

Pourquoi la baisse d'impôt sur le revenu annoncée par le gouvernement n'est pas une bonne nouvelle ?
Voici les 8 principales raisons, avancées par la fédération des Finances CGT.

1 Une minorité de contribuables est concernée

Même si elle devrait viser 5 millions de foyers fiscaux, cette mesure clientéliste ne va donc dans les faits concerner qu'une minorité de contribuables. Cela va encore une fois les ériger les uns contre les autres.

2 Le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre

Même pour cette minorité de contribuables l'opération finale ne sera sûrement pas positive. En effet, une baisse de l'impôt sur le revenu de 200 euros sera largement amputée par la hausse d'un grand nombre de taxes souvent moins visibles. Par exemple, durant ces 5 dernières années les taxes locales et les taxes écologiques (carburant, chauffage...) ont augmenté d'environ 15 %.

3 Un impact marginal dans le budget des ménages

Pour un couple avec 2 enfants ayant des revenus moyens (percevant chacun 1800 euros de salaire), l'impôt sur le revenu est largement minoritaire au regard de l'ensemble des prélèvements fiscaux qu'ils acquittent. L'impôt sur le revenu représente en moyenne moins de 7% de l'ensemble de leurs dépenses fiscales. Ils payent par exemple 8 fois plus de TVA par an que d'impôt sur le revenu.

4 Le transfert de la pression fiscale se poursuit entre entreprises et ménages

Attention, chaque mesure en faveur des ménages est accompagnée d'une mesure d'allègement fiscal beaucoup plus importante pour les entreprises. Cette fois, il s'agit de la baisse de l'impôt sur les sociétés et l'augmentation du Crédit impôt recherche. Ce nouvel allègement de la fiscalité des entreprises devra in fine être compensé d'une manière ou d'une autre et ce sont les ménages qui seront une nouvelle fois mis à contribution.

5 Il ne s'agit pas d'un geste envers les plus modestes

En effet, environ 50 % des contribuables ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu. Cette mesure s'adresse donc à la moitié la moins pauvre de la population.



6 L'impôt sur le revenu ne doit pas être la cible des baisses d'impôts

L'impôt sur le revenu est en théorie le plus juste du système fiscal français puisqu'il a la particularité de faire contribuer en fonction des richesses de chacun. Il ne représente pourtant qu'un quart des recettes fiscales de l'État. Et, avec cette nouvelle mesure, son influence va continuer à décroître.

7 Quelle relance du pouvoir d'achat ?

Les citoyens n'aspirent pas à une baisse de leur impôt sur le revenu. Ils souhaitent un emploi et un bon niveau de rémunération. Cela passe donc par une politique cohérente et volontariste en la matière, diamétralement à l'opposé de la politique de l'offre mise en œuvre et illustrée par l'échec du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

8 Il faut une réelle réforme fiscale !

Plus que de manœuvre électorale, la France a besoin d'une réelle et profonde réforme de son système fiscal. Il est urgent de le rendre plus simple, plus lisible, plus juste socialement et plus efficace économiquement.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, SOURCE DE BEAUCOUP D'ENNUIS

Ce n'est pas une réforme fiscale mais un changement technique du recouvrement de l'impôt.

De la relation directe du citoyen avec l'administration fiscale, on passe à une relation à trois avec l'introduction du tiers collecteur (pour les salarié.es, leur employeur). C'est bien connu, les relations à trois sont beaucoup plus simple qu'à deux !

Le prélèvement ou retenue à la source : un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par un tiers payeur qui ne modifie ni son assiette ni ses modalités de calcul.

L'impôt sur le revenu est actuellement recouvré à 99 % par l'administration fiscale (dont près de 70 % par prélèvements mensuels). **La retenue à la source est donc un facteur de risque pour les rentrées budgétaires** lié aux défaillances des tiers payeurs (rétention de trésorerie, fraude, faillites...).

Pour les salariés, pensionnés, chômeurs et retraités, le prélèvement sera effectué par l'employeur sur le revenu au moment de sa perception en fonction d'un taux toujours déterminé sur les revenus de l'année N-2 :

La retenue à la source n'apporte aucune simplification pour les contribuables !

Le Prélèvement à la source ne pourra pas gérer les populations dont les revenus baissent alors que c'était l'argument de vente du gouvernement !

Et il faudra toujours faire sa déclaration annuelle de revenus ! Avec une rectification à la baisse ou à la hausse des impôts à payer.

La mise en place de la retenue à la source, induirait une augmentation de la masse de travail pour les services fiscaux (prise en compte régulière des changements de revenus et de situations, vérifications et rectifications régulières du montant de l'impôt à percevoir, explications et suivi de la mise en œuvre du dispositif...) ceci ne pourrait donc se traduire que par un plan ambitieux de formation et de recrutement de personnel.

Pourquoi alors mettre en œuvre une telle réforme ?



Pour la CGT, avec le prélèvement à la source, c'est une nouvelle attaque en règle contre l'impôt sur le revenu qui se prépare avec notamment :

- **Une privatisation de la mission publique de recouvrement** qui serait effectuée par les entreprises avec des risques conséquents de rétention ou de fraude à l'instar de la TVA.
- **Une fusion de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée** qui avait été annoncée par le candidat à l'élection présidentielle de 2012, François Hollande. La Contribution sociale généralisée est un prélèvement proportionnel et individualisé.
- Dans l'hypothèse d'une fusion, **plusieurs principes seraient dès lors attaqués : progressivité de l'impôt, prise en compte des facultés contributives et de la composition du foyer fiscal...** En outre, l'avenir même des réseaux de recouvrement de la Direction Générale des Finances Publiques et de l'URSSAF est posé.
- De plus, la fusion de la Contribution sociale généralisée et de l'impôt sur le revenu générerait une **fiscalisation des moyens de financement de la Sécurité sociale et son étatisation**, que la CGT combat.

C'est aussi une nouvelle arme de guerre contre les missions publiques et les services de la Direction générale des finances publiques qui a déjà **perdu plus de 30 000 emplois en dix ans !**

CGT Finances Publiques Loire-Atlantique

2 rue du Général Margueritte - 44000 NANTES

Téléphone : 02.40.74.06.81 - Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr